



Fonds social des Aides familiales et Aides seniors

Square Saintelette 13/15 • 1000 Bruxelles ☎02/227.22.40 • Fax :02 /227.69.09

Case réservée au Fonds social
Date de réception

FORMULAIRE 3

R.C.C

ATTESTATION PROVISOIRE DE CHÔMAGE

Dans le mois qui suit la fin de son préavis, le prépensionné doit demander à l'organisme qui paie ses allocations de chômage (CAPAC ou organisation syndicale) de remplir cette attestation (formulaire 3 R.C.C) **mentionnant le montant PROVISOIRE de l'indemnité journalière de chômage** qu'il percevra.

Un courrier du fonds social des aides familiales est adressé au prépensionné, lui confirmant le montant brut et net PROVISOIRE de l'indemnité complémentaire auquel il a droit.

Dans les trois mois qui suivent la fin du préavis, le prépensionné doit transmettre au fonds social une copie du courrier émanant de l'ONEM et de son organisme de paiement, lui **confirmer** son statut de prépensionné et son **indemnité DÉFINITIVE de chômage**.

Le fonds social peut alors, sur base de ce courrier, calculer le montant **définitif** du revenu brut du chômage avec complément d'entreprise. Un courrier du fonds social des aides familiales est adressé au prépensionné, lui confirmant le montant brut et net DÉFINITIF de l'indemnité complémentaire auquel il a droit.

Si le montant DÉFINITIF de l'indemnité complémentaire est inférieur au montant de l'indemnité PROVISOIRE, aucun remboursement des indemnités trop perçues n'est réclamé au prépensionné.

Si le prépensionné ne transmet pas la copie de ce courrier au fonds social dans les trois mois suivant la fin de son préavis, le fonds social envoie un dernier rappel au prépensionné dans le courant du quatrième mois. **Si dans le cinquième mois, le fonds social ne reçoit toujours pas la copie de ce courrier, il peut suspendre le paiement du revenu du chômage avec complément d'entreprise, le temps de l'obtenir.**

➔ L'INDEMNITÉ JOURNALIÈRE DE CHÔMAGE À LAQUELLE PEUT PRÉTENDRE L'INTÉRESSÉ(E) CI-APRÈS

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Localité :
N° registre national :

S'ÉLÈVE À€ À PARTIR DU/...../.....

CODE

➔ S'AGIT-IL D'UNE ALLOCATION DE CHÔMAGE COMPLÈTE (biffer la mention inutile)?

OUI

NON

Si non, veuillez compléter le tableau suivant reprenant le nombre de demi-allocations par jour :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi

➔ L'INTÉRESSÉ(E) DOIT-IL ÊTRE CONSIDÉRÉ(E) COMME AYANT CHARGE DE FAMILLE AU SENS DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AU CHÔMAGE (biffer la mention inutile)?

OUI

NON

Cachet de l'organisme de paiement :

Fait à : _____, le _____

Pour l'organisme de paiement,

Le préposé,

Signature :